

## Extrait du compte-rendu

### Réunion du Bureau Syndical

14 avril 2021 à 19h30

Présidence : Monsieur Romain COLAS, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Christian FERRIER

### Le Bureau Syndical,

- Adopte** à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 10 mars 2021.
- Adopte** à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2021.
- Approuve** à l'unanimité, le nouveau projet de Contrat Eau et Climat. Autorise le Président à signer ce contrat Territoire Eau et Climat – Trames Vertes et Bleues de l'Yerres et de ses affluents (2021/2025)
- Désigne** Messieurs Romain COLAS et Eric CHALAUX comme représentants du SyAGE au sein du Comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité Ile-de-France.
- Approuve** à l'unanimité, le dépôt, à la Préfecture de Seine-et-Marne, d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général simplifiée pour l'entretien de l'Yerres et de ses affluents en Seine-et-Marne. Précise que cette Déclaration d'Intérêt Général porte, uniquement, sur l'entretien de l'Yerres et de ses affluents sur le Département de Seine-et-Marne, pour la période 2021/2023 et que le recours à cette procédure est défini par l'article L. 151-37 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- Décide** à l'unanimité, d'approuver le marché subséquent à l'accord-cadre travaux, n°AC-1-2020, concernant la restructuration des collecteurs eaux usées et eaux pluviales – Rue Henri Janin – Commune de Villeneuve-Saint-Georges et d'attribuer le marché subséquent, à l'opérateur économique suivant :  
Titulaire : Groupement conjoint Valentin Environnement et Travaux Publics (Mandataire) / SOGEA Ile-de-France  
Montant HT : 1 420 303,03 €  
Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique susvisé.
- Décide** à l'unanimité, d'approuver le marché subséquent à l'accord-cadre travaux, n°AC-1-2020, concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, et la réalisation d'aménagements de gestion des eaux pluviales dans le bassin versant dit "des Roches" à Montgeron et d'attribuer le marché subséquent, à l'opérateur économique suivant :  
Titulaire : Groupement conjoint SRT (Mandataire) / ALPHA TP  
Montant HT : 2 217 925,09 €  
Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique susvisé.

Le Président,

Romain COLAS



SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT  
ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN  
VERSANT DE L'YERRES